

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_8

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 28

**Objet : Décisions modificatives
aux budgets**

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

ANNULE ET REMPLACE D_2021_5_8 DU 17-05-2021 - DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, explique qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget principal et au budget annexe du SPANC de 2021.

Les modifications sont les suivantes :

SPANC			ouverture	réduction
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Art, 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 €	
	RECETTES	Art, 773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 €	
BUDGET PRINCIPAL			ouverture	réduction
INVESTISSEMENT	RECETTES	Art, 001 (001) - OPFI - Solde reporté		44 345.88 €
	RECETTES	Art, 10222 (001) - OPFI -FCTVA	67 542,80 €	
	DEPENSES	Art, 001 (001) - OPFI - Solde reporté	23 196.92 €	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Art, 65548 Autres contributions (022) <i>Syndicat de la Montagne Ardéchoise</i>	669,00 €	
	DEPENSES	Art, 022 dépenses imprévues (001)		669,00 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Art, 65548 Autres contributions (002) <i>Chambre d'agriculture</i>	4 400,00 €	
	DEPENSES	Art 022 dépenses imprévues (001)		4 400,00 €

Envoyé en préfecture le 03/06/2021

Reçu en préfecture le 03/06/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_8B-BF

Le Président met au vote la décision.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,
ADOpte les décisions telles que mentionnées ci-dessus ;
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre la décision.**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_1-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_1

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Votants : 28

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Objet : Suppressions de poste

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du « personnel », expose à l'assemblée :
Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en procédant à la suppression des postes vacants suivants :

Pour les postes occupés par des titulaires :

- Adjoint Administratif territorial principal 2ème classe _ 35 heures : suite au départ de l'ancienne responsable ressources humaines en septembre 2019 partie sur une autre collectivité.
- Adjoint technique territorial principal 2ème classe _ 35 heures : départ à la retraite au 05/10/2019 de l'agent qui occupait le poste de chauffeur-ripeur.
- Adjoint technique territorial principal 2ème classe _ 17,50 heures : départ au 01/01/2021 à la retraite de l'agent qui occupait le poste de ripeur.
- Adjoint technique territorial principal 1ère classe _ 35 heures : agent chauffeur-ripeur en disponibilité depuis 1 an reconduit sur 1 an supplémentaire.
- Adjoint technique territorial principal 1ère classe _ 35 heures : départ à la retraite au 31/08/2020 de l'agent qui occupait le poste d'assistante petite enfance.

Pour les postes occupés par les non-titulaires :

- Rédacteur _ 35 heures : l'agent est positionné sur un autre grade

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 09/04/2021,

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 11/05/2021,

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_1-DE

DECIDE :

**De supprimer les postes indiqués et de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de ce**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_2

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGENER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 28

**Objet : Règlement intérieur de
la collectivité**

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du « personnel », expose à l'assemblée :

Il est proposé de mettre à jour le règlement intérieur en vigueur depuis 2016 au sein de la collectivité. Le projet de nouveau règlement intérieur fait suite à un travail partagé entre élus avec membres de la commission du personnel, la Direction et le service des Ressources Humaines. La mise à jour porte sur des nouvelles dispositions, des modifications de présentation et des reformulations par rapport à l'actuel règlement intérieur en vigueur.

Refonte de la présentation du règlement intérieur avec :

Mise à jour d'information relatives au recrutement, à la carrière, l'organisation du travail, et aux nouvelles dispositions réglementaires applicables.

Mise à jour des annexes et des autorisations spéciales d'absence sur le modèle présenté au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ardèche.

Mise à jour de la répartition du temps de travail par services avec l'intégration des nouveaux services.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 16/03/2021,
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 09/04/2021,**

DECIDE :

D'approuver le règlement intérieur du personnel de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes comme joint en annexe,

D'autoriser par ailleurs le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application du présent règlement

intérieur du personnel de la Communauté de Communes du Pays des vallées en Cévennes et à signer le dit règlement.

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_2-DE

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_3

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGENER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 28

**Objet : Tableau d'autorisations
d'absences annexé au
Règlement Intérieur**

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du « personnel », expose à l'assemblée :

L'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant notamment les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Il attire également l'attention des membres sur l'article 45 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui prévoit la publication d'un décret déterminant la liste des autorisations d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Les autorisations spéciales d'absence fixées ce jour en séance sont donc susceptibles de prochainement évoluer.

Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer sur les tableaux des autorisations spéciales d'absences selon le tableau annexé à la présente délibération.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 16/03/2021,
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 09/04/2021.**

DECIDE :

Sous réserve des nécessités de service, les agents peuvent bénéficier, au titre de l'année civile, des autorisations spéciales d'absence suivant les tableaux ci-annexés, à compter du 18/05/2021.

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_3-DE

Les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public peuvent bénéficier de ces autorisations d'absence.

Les autorisations spéciales d'absence doivent être prises au moment de leur prise de poste. Lorsque l'événement intervient au cours d'une période de congés annuels, de repos compensateur ou de jours ARTT, les congés ne sont pas interrompus et remplacés par une autorisation spéciale d'absence. Elles ne seront également pas reportées.

D'autoriser par ailleurs le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de ces autorisations spéciales d'absence.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_4

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 28

**Objet : Création d'un emploi
d'adjoint technique principal
de 2ème classe**

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

Le vice-président en charge du personnel indique qu'actuellement l'agent travaillant à l'espace sportif est positionné sur la filière animation.

Afin qu'il puisse intervenir sur d'autres missions pour la communauté de communes, dont l'entretien des sentiers et des bâtiments, il convient de créer le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe. L'emploi ainsi occupé par cet agent serait rattaché à la filière technique.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
Vu la loi n-83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n-84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.**

DECIDE :

**D'accéder à la proposition du Président de créer à compter du 1er juin 2021 un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet de 35 heures hebdomadaires,
L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoint technique territoriaux,
Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,
De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

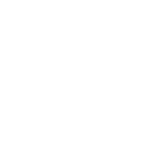
Affiché le

ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_4-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_5

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 28

Objet : Fonds de concours 2021

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

Mme Bérengère Bastide, Vice-présidente en charge des finances, rappelle que la Communauté de communes a mis en place par délibérations du 13 février 2017 et 30 juillet 2018 deux fonds de concours au bénéfice des communes régis par deux règlements d'attribution. Le premier vise à financer les projets d'équipements communaux, le second dédié à l'aide aux projets de développement économique communaux.

Ce fonds de concours est alimenté par une retenue d'une partie de la part communale du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC).

A ce jour, les demandes communales au titre du fonds de concours 2021 sont les suivantes :

FONDS	COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT H.T. DU PROJET	MONTANT PROPOSE
EQUIPEMENTS COMMUNAUX	ST ANDRE DE CRUZIERES	Agrandissement de l'épicerie Tabac-Presse multiservices	82 360,00 €	12 000,00 €
EQUIPEMENTS COMMUNAUX	BEAULIEU	Réalisation d'un mur aux normes d'une clôture de la cour de l'école communale	78 314,50 €	12 000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le

12 000,00 €

ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_5-DE

EQUIPEMENTS COMMUNAUX	MALBOSC	Création aire de jeux et de loisirs intergénérationnelle	67 505,85 €	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAL	MONTSELGUES	Travaux d'extension du gîte de la Fage	1 440 000,00 €	30 000,00 €
EQUIPEMENTS COMMUNAUX	SAINT PAUL LE JEUNE	Rénovation salle des fêtes	400 000,00 €	12 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE DE VOTER les projets séparément ;

Projet concernant la commune de Saint André de Cruzières :

En tant qu'élus sur la commune concernée par le dossier, M. Jean-Manuel GARRIDO ne prend pas part au vote et n'utilise pas le pouvoir de M. Lionnel ROBERT,

Résultat du vote : 26 POUR,

Projet concernant la commune de Beaulieu :

En tant qu'élus sur la commune concernée par le dossier, M. Jean-François BORIE et M. Jean-Paul ROGIER ne prennent pas part au vote,

Résultat du vote : 26 POUR,

Projet concernant la commune de Malbosc :

En tant qu'élus sur la commune concernée par le dossier, M. Christian MANIFACIER ne prend pas part au vote,

Résultat du vote : 27 POUR,

Projet concernant la commune de Montselgues :

En tant qu'élus sur la commune concernée par le dossier, M. Joël FOURNIER ne prend pas part au vote,

Résultat du vote : 27 POUR,

Projet concernant la commune de Saint Paul Le jeune :

En tant qu'élus sur la commune concernée par le dossier, M. Thierry BRUYERE-ISNARD et Mme Cathy CHALVET ne prennent pas part au vote,

Résultat du vote : 26 POUR,

Par conséquent, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les demandes communales de fonds de concours au titre de l'exercice 2021,

DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_6

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 28

**Objet : Subvention aide aux
entreprises**

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

Le Vice-président Thierry BRUYERE-ISNARD rappelle que par délibération du 24 septembre 2018, la Communauté de communes a institué un dispositif d'aides aux entreprises avec point de vente.

Ce dispositif a pour objectif d'aider par une subvention d'investissement les petites entreprises du commerce de proximité, de l'artisanat et des services avec point de vente accessible au public. Ce dispositif s'applique sur toutes les communes de la Communauté de communes.

Un règlement d'attribution vient préciser les conditions d'aides, les entreprises éligibles et les projet et dépenses pouvant être accompagnées.

Rappel de l'aide :

L'aide de la Communauté de communes est fixée à 10% des dépenses éligibles plafonnées à 50 000€ HT. Le montant minimum de subvention par projet est fixé à 1 000 € (soit un minimum de 10 000€ HT de dépenses éligibles) et le plafond à 5 000€ HT.

En cas d'attribution d'une aide par la Communauté de communes, la Région interviendra à hauteur de 20 % des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 € HT. Le plancher de subvention régional est fixé à 2 000 € par le règlement régional (le projet d'investissement doit atteindre au moins 10 000 € de dépenses éligibles).

Les dossiers sont instruits par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers, qui donnent un avis sur l'éligibilité du projet.

Il est proposé d'accompagner les projets suivants :

1/ L'entreprise « Garage du midi »

Sollicite une subvention de 5 000 €.

Représentant 10% des dépenses éligibles

Sur la base d'une montant de dépenses de : 50 000 € HT

Nature des travaux : Agrandissement et réaménagement du hall d'exposition

La Région est également sollicitée à hauteur de 10 000€.

2/ L'entreprise « EURL Boucherie charcuterie Suchet »

Sollicite une subvention de 3 489€. Représentant 10% des dépenses éligibles

Sur la base d'une montant de dépenses de : 34 887 € HT

Nature des travaux : Réaménagement laboratoire
La Région est également sollicitée à hauteur de 6 978€.

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_6-DE

3/ L'entreprise « Chez Alex »

Sollicite une subvention de 5 000 €.

Représentant 10% des dépenses éligibles

Sur la base d'un montant de dépenses de : 63 119 € HT

Nature des travaux : Création d'un atelier boutique

La Région est également sollicitée à hauteur de 10 000 €.

Les autorisations et documents d'urbanisme n'étant pas tous formalisés pour ce dossier, il est proposé de reporter son examen.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE :

D'approuver la subvention de 5 000€ au bénéfice de l'entreprise « Garage du Midi » en vue d'agrandir et de réaménager le hall d'exposition pour un montant total de 50 000€ HT,

D'approuver la subvention de 3 489€ au bénéfice de l'entreprise « EURL Boucherie charcuterie Suchet » pour le réaménagement du laboratoire pour un montant total de 34 887€ HT,

De reporter l'examen du dossier de l'entreprise « Chez Alex » dans l'attente des retours sur les autorisations d'urbanisme,

De donner tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_7

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Votants : 28

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

**Objet : Report de la convention
ADN (Ardèche Drôme
Numérique)**

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

M. Joël FOURNIER, Président, rappelle que la Communauté de communes s'est engagée par convention auprès du Syndicat ADN à financer le raccordement à la fibre optique de 7 900 prises (correspondant à autant de foyers raccordables) pour une participation financière totale de 2 370 000€ correspondant à 300€ / prises. A ce jour la Communauté de communes a versé 1 425 000 € au Syndicat ADN.

Par ailleurs, la Communauté de communes a reçu le 26 janvier 2021 une proposition d'avenant à la convention initiale indiquant que le nombre de prises devait être augmenté pour être porté à 8 550 prises soit 650 prises supplémentaires représentant 195 000 €. Ainsi le Syndicat ADN sollicite la Communauté de communes pour verser les 1 140 000 € restant sur 5 ans soit 228 000 € par an. Au vu du retard pris dans le déploiement dans la fibre et considérant les sommes déjà versées, le Président propose de décaler d'une année l'appel de fonds de 228 000 € prévu en 2021.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
DECIDE :**

**D'approuver le décalage d'un an du versement de l'appel de fonds de 228 000€ prévu en 2021,
De donner tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et ren
exécutoire le

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_7-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_9

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 28

**Objet : Constitution d'une
provision comptable pour
créances douteuses budgets
principal et SPANC**

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, précise que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Son champ d'application est énoncé dans l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Concernant l'année 2021, le calcul des provisions est le suivant :
Budget principal 475 00

Cumul des provisions au 31-12-2020	30 881.81 €
Provision déjà constituée au 31-12-2020	26 374.67 €
Provision 2021 à constituer (compte 6817 – dépense fonctionnement)	4 507.14 €

Budget annexe SPANC 475 02

Cumul des provisions au 31-12-2020	1 832.40 €
Provision déjà constituée au 31-12-2020	1 578.96 €
Provision 2021 à constituer (compte 6817 – dépense fonctionnement)	253.44 €

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur lesdites provisions mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE de la constitution des provisions comptables et du calcul des provisions à constituer pour 2021 telles que mentionnées ci-dessus, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre la décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_9-DE

Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_10

L'an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 28

**Objet : Délibération sur
l'encaissement du 3e trimestre
des cours d'éveil musical de
l'EMI qui n'ont pas eu lieu**

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

M. Joël FOURNIER, Président, rappelle que les cours d'éveil n'ont pas pu être dispensés au troisième trimestre, en raison de l'arrêt maladie du professeur, et de l'impossibilité de trouver un remplaçant.

Madame Bérengère Bastide précise qu'il y a 13 enfants concernés, ce qui représente un total de 585 € pour l'encaissement du troisième trimestre. Les deux s'accordent pour arguer qu'il n'est pas possible d'encaisser de l'argent pour un service qui n'a pas eu lieu.

En conséquence, il convient de décider si le troisième trimestre doit être exigé auprès des usagers ou non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE le non-encaissement du troisième trimestre pour les élèves d'éveil musical. DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre la décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_11-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_5_11

L' an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 10 Mai 2021

Présents : 27

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 28

**Objet : Modification par
avenant de la Convention
Ardèche Nature 2020 2021 du
site ENS du Bois de Païolive et
gorges du Chassezac**

Pouvoirs :

Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

M. Daniel NOEL, Vice-président, rappelle qu'une convention Ardèche Nature 2020-2021 qui lie la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes avec le Département pour la gestion de l'entité paysagère Bois de Païolive, bois d'Abeau et Gorges du Chassezac qui concerne les sites ENS "Bois de Païolive et gorges du Chassezac" et "Bois d'Abeau, bois des Bartres et vallée de la Ganière"

Afin d'utiliser des subventions prévues dans des actions mais qui n'ont pu être mises en œuvre, Il est nécessaire de signer un avenant à ladite convention pour modifier des fiches actions et leurs plans de financement prévus dans la convention initiale dans les annexes.

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur les modifications incluses dans l'avenant à la convention Ardèche Nature 2020-2021 pour le site ENS "Bois de Païolive et gorges du Chassezac"

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents et représentés, RESULTAT DU VOTE : 26 POUR, 2 CONTRE (Robert BALMELLE, Bernard ROUVEYROL), APPROUVE l'avenant à la convention Ardèche Nature 2020-2021 et ainsi les opérations présentées et les plans de financements annexés, AUTORISE le Président à signer l'avenant et tout document relatif aux décisions prises à cet effet par le conseil communautaire.

Pour : 26 Contre : 2 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210517-D_2021_5_11-DE



Emis le 17/05/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

